Gwenc'hlan Jeannu 2019

Comment EDF a pris en compte la colonie de Sternes pierregarins présente sur le site nucléaire de Gravelines ?

Démarche Eviter-Réduire-Compenser

Depuis plus d'une décennie, une colonie de Sternes pierregarins est présente sur la commune de Gravelines dans un contexte industriel fortement marqué (ferme aquacole, site nucléaire de Gravelines, port de Dunkerque, terminal méthanier…).

L'enjeu écologique de cette colonie de Sternes pierregarins est reconnu comme très fort localement et régionalement, avec jusqu'à 1400 couples en 2014.

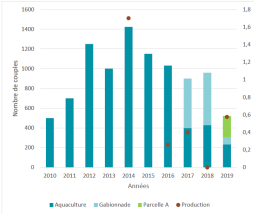

1 Historiquement, la colonie se reproduit sur les toitures de la ferme aquacole, ces dernières lui offrant un habitat de reproduction atypique mais cependant favorable.

2 En **2017**, la colonie s'est scindée en deux parties, dont une est venue s'installer sur un ouvrage industriel du site nucléaire de Gravelines, appelé « **Gabionnade** », nécessaire notamment pour les activités de surveillance et de maintenance du site.

Des mesures d'évitement et de réduction ont été définies et mises en place en accord avec les responsables de projets et l'administration, entrainant des adaptations importantes de ces activités :

EVITER

* Interdiction d'accès sur la gabionnade (excepté les activités de surveillance et de maintenance non reportables) pendant la période de reproduction.

REDUIRE

* Restriction de l'accès au canal d'amenée et à la berge coté CNPE en face de la colonie de Sternes pierregarins de la partie Est de la gabionnade.
* Restriction des activités sur la gabionnade, située face à la colonie de Sternes pierregarins de l'aquaculture.

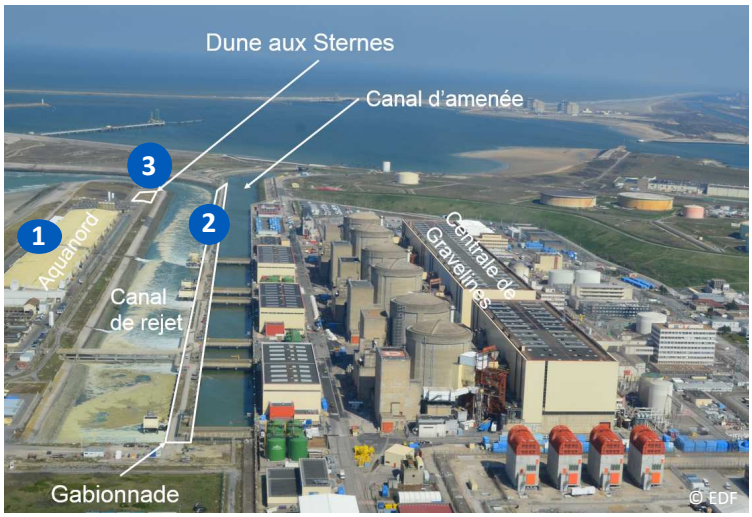

La surface de compensation nécessaire au report de la colonie a été calculée sur la base des retours d'expérience de densité dans les colonies de Sternes pierregarins. La densité retenue permet de viser une production de jeunes jugée « bonne » (Source : GISOM/AFB).

3 Les exigences d'exploitation du site nucléaire de Gravelines au niveau de la gabionnade ont motivé EDF, en concertation avec les services de l'état et des experts locaux de Biotope, du GON et GOELAND, à proposer une mesure compensatoire dans le cadre d'une demande de dérogation. Celle-ci a reçu un avis favorable du CSRPN. L'objectif est le **report de la colonie de Sternes** Pierregarins présente sur la « Gabionnade » vers un **habitat plus adapté et pérenne** lui garantissant de bonnes conditions d'accueil pour sa reproduction : la parcelle A, appelée la **Dune aux Sternes**, sur 2200 m².

Vu les enjeux écologiques de cette colonie, l'aménagement de la Dune aux Sternes a été anticipé dès le printemps 2019. Des actions ont permis de rendre la zone plus favorable : fauche, installation de leurres et repasse.

© EDF

Un suivi écologique est mis en place. Les premiers résultats montrent l'installation d'environ **200 couples** sur la dune aux Sternes et la naissance de poussins, confirmant l'intérêt de cette parcelle comme un habitat favorable.
Un Comité de suivi est lancé dès 2019 pour échanger entre experts, administrations et industriels sur la **réussite de la mesure de compensation** et les adaptations à mettre en œuvre au cours du suivi par rapport à la gestion définie.

COMPENSER

© EDF
© Gwenc'hlan Jeannu

La démarche ERC a été anticipée par EDF et réalisée en concertation avec les acteurs locaux.

EDF – CNPE de Gravelines, novembre 2019